



Contestation d'une contravention

Par **karate kid**, le **26/02/2009** à **22:11**

bonjour

contravention pour un stationnement sur place d'handicapé sur un parking
d'une enseigne feu vert ds un centre commercial auchan.

cas n°4 = 135 euros l'agent de police a mis le bon numéro

d'immatriculation mais il s'est trompé en cochant la mauvaise case "marque"

et s'est trompé de modèle . donc **2 erreurs** de sa part.

peut on contester cette contravention et comment ?**merci d' avance**.

il est noté R 417 du CR11.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2009** à **07:57**

Bonjour,

Aucune chance d'obtenir une annulation pour ces erreurs, ce sont des erreurs de plume qui ne remettent nullement en cause l'infraction, donc la validité du PV.

Par **karate kid**, le **28/02/2009** à **09:49**

merci beaucoup.

kk.